Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213500358-20251202-2025_06_43B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de BOVEL, légalement convoqué le vingt et un novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la présidence de José MERCIER, Maire.

PRESENTS : MM : José MERCIER ; Bernard BERTIN ; Pascal COLLIN ; Dominique MOTEL ; Christian DESALLIER. MMES : Stéphanie LESEIGNEUR ; Laure JAMAIN ; Ingrid GARDE ; Sophie COUKA.

Absents excusés : RICAUD Rolande pouvoir donné à José MERCIER
DENIEL Pascal pouvoir donné à Ingrid GARDE
LE TALLEC Anne-Laure pouvoir donné à Laure JAMAIN
AUBAUD Françoise

Secrétaire : DE SALLIER Christian

Nombre de conseillers : 13
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 12

Délibération 2025.06.43

APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur Le Maire rappelle que la Loi du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ainsi que le décret du 20 juin 2022, relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure, sont venus élargir la liste des communes soumises à l'obligation de réaliser un PCS.

La commune de Bovel est soumise à cette obligation car elle est exposée à plusieurs risques considérés comme majeurs, en particulier les feux de forêt et les inondations, mais aussi les risques de séisme, de tempête, de canicule, etc.

Le Plan Communal de Sauvegarde est à mettre à jour chaque année, et reste aussi à compléter avec des habitants volontaires qui pourront être appelés en cas de déclenchement du PCS. Des exercices devront être régulièrement menés afin de vérifier l'efficacité du PCS.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** le Plan Communal de Sauvegarde présenté, dans son intégralité
- **APPROUVER** Le Document d'Information Communal sur les RIsques Majeurs
- **CHARGER** Monsieur Le Maire de prendre l'arrêté prescrivant le Plan Communal de Sauvegarde

Tél. : 02.99.92.00.34 - Email : secretariat.mairie@bovel.fr - Site : www.bovel.fr
Horaires d'ouverture : lundi au vendredi 9h00 > 11h45 + mardi 13h30 à 18h30 - Fermé le mercredi et le samedi
Adresse : Mairie 3, rue du Tramway 35330 BOVEL

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213500358-20251202-2025_06_43B-DE

- **CHARGER** Monsieur Le Maire de transmettre cette décision à l'ensemble des services concernés par ce dossier.

Vote pour : 12
Vote contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme, le 01/12/2025
Le Maire, José MERCIER



Tél. : 02.99.92.00.34 - Email : secretariat.mairie@bovel.fr - Site : www.bovel.fr
Horaires d'ouverture : lundi au vendredi 9h00 > 11h45 + mardi 13h30 à 18h30 - Fermé le mercredi et le samedi
Adresse : Mairie 3, rue du Tramway 35330 BOVEL